

16ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 10949 | De M. Olivier Serva (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Guadeloupe) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer | | Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer |
| Rubrique >outre-mer | Tête d'analyse >Situation de la « Maison de la protection des familles » en Guadeloupe | Analyse > Situation de la « Maison de la protection des familles » en Guadeloupe. |
| Question publiée au JO le : 22/08/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Olivier Serva interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la situation préoccupante de la sous-dotation, en matière de moyens humains et financiers, de la « Maison de la protection des familles » en Guadeloupe. En effet, il est alarmant de constater que seulement 4 fonctionnaires interviennent dans les écoles de tout l'archipel guadeloupéen afin de prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales ainsi que les actes de délinquance qui y sont associés. Cette situation est d'autant plus inquiétante au regard de l'augmentation significative de ces phénomènes en Guadeloupe, en particulier depuis la crise sanitaire. Selon l'enquête Violences et rapports de genre (Virage), menée en Martinique, la Guadeloupe et La Réunion en 2018, une femme sur 4 et un homme sur 5 a déclaré avoir subi avant 18 ans au moins un fait de violence dans la famille et l'entourage proche, soit 26 % de femmes de l'échantillon à La Réunion et en Martinique et 27,5 % en Guadeloupe contre 17,5 % en Hexagone. Une enquête de l'observatoire régional de la santé de Guadeloupe (ORSAG) de 2018 révèle la fréquence plus élevée des violences que dans l'Hexagone : 19 % des femmes sont en situation de violences conjugales, soit un taux plus de 3 fois plus élevé qu'en France hexagonale et dans 23 % des cas, les faits de violences jugés graves par ces femmes ont eu lieu devant les enfants. Sur le plan national, la hausse des violences intrafamiliales s'est poursuivie en 2020 (+ 10 %) notamment lors du premier confinement (du 17 mars au 10 mai 2020), où l'isolement strict a pu exacerber les tensions au sein des familles. Il est donc essentiel que les dispositifs mis en place pour endiguer ce fléau soient à la hauteur des enjeux en présence. La Maison de la protection des familles, faisant partie de ces dispositifs, doit pouvoir bénéficier de moyens humains et financiers en conséquence afin de permettre un déploiement efficace et renforcé du dispositif sur l'ensemble du territoire guadeloupéen. Dans ce contexte, il lui demande quels moyens il compte mobiliser afin de garantir de manière plus appuyée la sécurité, la protection des familles et des enfants en Guadeloupe.